

ÉCOLE DE LA CONFIANCE... MON ŒIL ! NON À LA LOI ET AUX RÉFORMES BLANQUER !

La réforme du Lycée, qui fait suite à celle du collège, la réforme de l'enseignement professionnel puis maintenant la Loi Blanquer dite « École de la Confiance » modifient profondément notre système scolaire et contiennent de nombreux dangers, dont celui de rendre notre système éducatif encore plus inégalitaire pour les élèves.

La Loi Blanquer

■ Non au devoir de réserve imposé aux enseignants !

L'article 1 de la loi vise à imposer une obligation de réserve qui ne figure pas dans le statut général des fonctionnaires. Il permettrait de donner un fondement légal à des mesures disciplinaires condamnant des personnels jugés coupables de critique des politiques menées. Cet article a pour but de museler les personnels et de faire taire leurs critiques des politiques scolaires et leur opposition à des réformes régressives. Fonctionnaires citoyens, la liberté d'expression est pour les agents, une garantie démocratique qui protège les usagers des services publics et l'intérêt général.

■ Pas d'argent public pour les écoles maternelles privées !

L'article 3 rendrait la scolarisation obligatoire à 3 ans. Si cela correspond à une revendication de la CGT Éduc'action, nous dénonçons les conséquences de cette mesure sur les finances publiques des collectivités car elle vise en fait à obliger les municipalités à financer les écoles maternelles privées. La CGT Éduc'action exige qu'elle soit complétée par l'abrogation de la Loi Debré sur le financement des établissements privés.

■ Non à la mise en concurrence des établissements

L'article 9, sous couvert de pilotage par l'évaluation, risque de mettre en concurrence les établissements et de renforcer la pression sur les enseignants et leurs pratiques pédagogiques.

■ Non aux établissements publics des savoirs fondamentaux !

L'article 6 prévoit de créer des « Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux » (EPFS) et signe ainsi le retour des « Écoles du socle » fusionnant les écoles et le collège d'un même réseau. Cela permettrait de faire un pas vers un statut unique d'enseignants polyvalents premier et second degrés. Cette fusion écoles/collège s'accompagnera, de fait, de la suppression de nombreux postes, dont ceux des directeurs et directrices d'école ! Le ministre Blanquer veut créer des supérieurs hiérarchiques au sein des collèges ce qui va modifier en profondeur l'organisation des écoles, dénaturant le statut des professeurs des écoles et remettant en cause le lien local des équipes avec les familles.

■ Non à la remise en cause de la formation initiale !

L'article 14 permettra la création d'un vivier de contractuels composé d'AEd-professeurs, jetables à tout moment en lieu et place d'enseignants fonctionnaires. Ainsi, la formation initiale des enseignants consisterait à placer en responsabilité devant des élèves, des assistants d'éducation préparant le concours d'enseignants. Ces étudiant·e·s, sous-payé·e·s, devraient allier formation au rabais et heures devant élèves. Voilà qui permettrait d'en finir avec les titulaires remplaçants tout en enfouissant un nouveau coin dans notre statut !

La réforme du lycée

La réforme Blanquer du lycée, cela signifie concrètement :

- **Un choix d'orientation précoce et à l'aveugle, un renforcement des inégalités sociales** : Sans connaître les exigences du supérieur et souvent sans même avoir encore de projet précis, les élèves de 2nde devront choisir trois enseignements de spécialité. Un choix bien difficile et qui risque de pénaliser les élèves moins « initiés » au système scolaire
- **Une carte des formations appauvrie et inégale d'un lycée à l'autre** : Un tronc commun appauvri (sans mathématiques par exemple), abandon d'une des spécialités en terminale, des options non financées et donc supprimées ou en danger
- **Une voie technologique marginalisée** puisque ces enseignements n'existent plus que comme option facultative en 2nde. Pourquoi les élèves choisiraient-ils cette voie en 1ère sans la connaître ?
- **Un bac « maison » et alourdi** (une vingtaine d'épreuves sur 2 ans !)
- **Une logique comptable** : 2650 postes supprimés en 2019 et des classes toujours plus chargées !

L'enseignement pro

La réforme de l'enseignement professionnel est majoritairement rejetée par les personnels, car profondément destructrice de la voie professionnelle et inégalitaire pour les élèves.

- **Ghettoisation de la voie professionnelle** : Les nouvelles grilles horaires présentent une baisse conséquente des heures d'enseignement, l'équivalent d'un trimestre de cours pour les élèves. Toutes les disciplines sont touchées. Cela va réduire les possibilités de poursuites d'études.
- **Développement de l'apprentissage** : Le ministre veut développer l'apprentissage dans tous les LP. Cette voie de formation est inégalitaire. Elle repose sur la recherche d'un contrat de travail et discrimine les filles, les élèves issu·e·s de l'immigration, des quartiers populaires.
- **Plan social confirmé en GA** : puisque Le ministre envisage une forte réduction des effectifs élèves en GA. Un plan de reconversion massive des profs est annoncé avec 550 titulaires directement concerné·e·s sur 4700 enseignant·e·s. 1000 départs à la retraite non remplacés et **1500 reconversion en 4/5 ans**. Tous les moyens de reconversion vont être utilisés : prof de technologie en collège, PE, postes administratifs, autres filières ou autres Fonctions Publiques...